



# NOTE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FICHE DE DECLARATION DE TRANSHUMANCE 2024

Pau, le 13 janvier 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la fiche de déclaration de transhumance estivale pour la campagne 2024. Cette fiche est également disponible sur le site du GDS64 [www.gds64.fr](http://www.gds64.fr) (**dans la partie documentation**).

Nous vous remercions de bien vouloir la compléter avec la plus grande attention, notamment sur la partie concernant les estives. En effet, les dates indiquées en rouge doivent être scrupuleusement respectées car une erreur voire une imprécision sur les saisons, pourrait avoir, de façon indirecte des conséquences sur votre aide au gardiennage.

## PERIODES :

Transhumance printemps :      **PERIODE ALLANT DU 21 MARS AU 21 JUIN**

Transhumance été :              **PERIODE ALLANT DU 21 JUIN AU 21 SEPTEMBRE**

Transhumance automne :        **PERIODE APRES LE 21 SEPTEMBRE**

**Bien entendu, il est possible de transhumer sur plusieurs estives à différentes saisons.**

## LIEU(X) DE TRANSHUMANCE :

**Vous indiquerez le nom exact de l'estive (unité pastorale) et non uniquement la commune. Renseignez-vous auprès de votre gestionnaire d'estive si vous avez besoin d'informations à ce sujet.**

## ATTENTION :

**Lorsque vous recevrez votre certificat sanitaire, merci de bien vouloir le vérifier avec la plus grande attention (le nombre d'animaux, le lieu de transhumance UP, les saisons inscrites correspondant aux dates ainsi que la décision de transhumance). Si vous remarquez une erreur ou une inexactitude, vous devrez nous le signaler rapidement afin que nous puissions le modifier. Passé le 1er octobre, nous ne pourrons plus ni modifier le certificat sanitaire ni établir d'attestation de transhumance.**

**Vous devez impérativement avoir en mains un certificat valide le jour du départ. Si vous ne l'avez pas reçu avant de partir, merci de nous contacter afin que nous puissions en déterminer la raison et régulariser la situation.**

**Si vous transhumez dans le 65, vous devez nous renvoyer cette fiche de déclaration ET vous inscrire en ligne sur le site de L'APLMA65.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Jean-Michel URRICARIET  
Président du GDS 64

